



Refus prêt bancaire / compromis de vente

Par **Jeannine**, le **02/02/2009** à **17:11**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente en septembre.

Suite à 3 refus de prêts bancaires, nous avons décidé d'annuler le compromis. (clause suspensive)

Cependant, les propriétaires ne veulent pas nous restituer le dépôt de garanti, et demande réparation du préjudice subit devant les tribunaux.

Comment cela va t il se passer ? Vont ils garder notre dépôt de garanti (nos économies ...) ?

Le tribunal va t il leur donner raison ?

Merci de vos réponses